



Saisie hébergement titre gratuit/dossier banque de France

Par **Louthom**, le **18/03/2015** à **08:27**

Bonjour a tous, rnrnJe me permets de poster ce message ayant besoin d'aide...rnrnJe suis en situation d'endettement mais j'avoue avoir laisser traîner la situation jusqu'à un point ou je ne contrôle plus rien (surtout moralement). Voila j'ai contracter un prêts étudiant qui est de 10000€ avec les frais, j'ai un crédit conso dans cette même banque de 2000€, un impayé dans une société de 2000€ et diverses créances (car je ne pouvais pas payer : perte d'emploi, études...) d'un montant de 2500€. Est ce que je peux monter un dossier de surendettement pour ces 16500€? rnrnEn vue de ma situation je ne peux louer d'appartement, je suis donc hébergé a titre gratuit par un ami. Il es propriétaire de sa maison, les meubles sont à lui (acheté ou donné), ces voitures... Je ne possède que des vêtements, un ordi et une r19 qui ne vaut rien... Ma question est : est ce que cette personne risque la saisie à cause de moi? Mon adresse connue est celle de cette personne mais avec : Chez Mr... rnrnEn vous remerciant de votre aide.rnrnJe suis au chômage et je cherche à prendre rendez vous avec un assistante sociale afin que l'ont m'aide dans ces démarches et surtout à contacter les créanciers... chose qui me terrorise. Je pense déposer un dossier au près de la Banque de France.rnrnMerci beaucoup, Louise.

Par **alterego**, le **18/03/2015** à **09:44**

Bonjour,rnrnVous trouverez un modèle d'attestation d'hébergement que le propriétaire doit établir. Toujours garder une copie.rnrn<http://www.documentissime.fr/modeles-de-lettres/lettre-de-declaration-sur-l-honneur-d-hebergement-a-titre-gratuit-pour-contester-une-saisie-5045.html>rnrnCordialement

Par **Louthom**, le **18/03/2015** à **11:39**

Et ce document suffit à protéger cette personne?

Par **alterego**, le **18/03/2015** à **13:25**

Il atteste être propriétaire du logement, du mobilier qui le compose et vous héberger gracieusement depuis le... Il joindra une photocopie d'un justificatif d'identité.rnrnS'il ne l'est pas, c'est évident qu'il sera exposé à des problèmes, particulièrement en matière fiscale puisque vous êtes l'occupant. rnrnIl y aurait même intérêt à ce que vous rédigiez entre vous un contrat de **prêt à usage** encore appelé **commodat**. Cela rendrait l'attestation indiscutable.rnrnVoir modèles sur Internet.rnrnCordialement

Par **Louthom**, le **18/03/2015** à **13:46**

Il est propriétaire de sa maison ainsi que ce qui la compose. Il ne fait que m'aider en aucuns cas je ne mentirais la dessus. J'ai déjà des ennuies je ne compte pas m'en ajouter ni à lui au contraire. Je vous remercie pour votre réponse et votre conseil. Nous allons en établir un.rnrnCordialement